

NOTE EXPLICATIVE – INFORMATION
COMPTE ADL – EXERCICE 2024

Le Ministre des Pouvoirs Locaux, Monsieur François Desquesnes a, par son arrêté du 14 novembre 2025, **décidé d'approuver** la délibération du Conseil communal du 24 septembre 2025 relative au compte de l'Agence de Développement Local (ADL) 2024 sans réformation, comme suit :

Bilan	Actif	Passif
Total	141.485,62	141.485,62
Compte de résultat		
Résultat de l'exercice		4.321,35
Intervention communale		
Dotation communale		12.500,00